



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MAI 2020

N°40-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	PERSONNEL Ratios d'avancement de grade
Présents	19	
Votants	19	

◇ Convocation du 26 mai 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaël CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaël CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Jérôme RETIF, Hubert DE CUSSAC, Mme Béatrice KOCH, M Stéphane DELANOE, Mmes Sabine LEDINGTON, Magaly BRIEY, M David PARIS, Mmes Virginie GUITTARD, Karine VULQUIN, MM Patrick HECHT, Mikael TUBAUD, Mme Delphine JEGU, MM Maxime GUISNEUF, Julien CADOREL, Mmes Gwenaëlle HORHANT, Noémie SAFFRE.

Absents excusés :

Procurations :

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a instauré des ratios pour avancements de grade. La collectivité doit fixer le taux ou ratio promus/promouvables c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade.

Il rappelle que le conseil municipal a délibéré le 30 juin 2007 en fixant un coefficient égal à 1 pour chaque cadre d'emplois pourvus. Depuis cette date, il n'y a pas eu de nouvelles propositions d'avancement de grade et les grades pourvus ont évolués. Il convient donc de délibérer pour fixer un coefficient allant de zéro à 1 pour chaque grade pourvu.

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le conseil municipal fixe les coefficients suivants :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux	1
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	1
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	1
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	1
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	1

Pour extrait conforme, le 2 juin 2020
Le Maire,

Gwénaël CRAHES